

## RÉSUMÉ

The French translation of the summary below has not been part of the approval process of the Prospectus by the AFM.

La traduction française du résumé ci-dessous n'a pas été soumise au processus d'approbation de l'Autorité des marchés financiers néerlandaise (AFM).

### Section 1 – Introduction et avertissements

#### Introduction

Ce résumé a été préparé conformément à l'article 7 du Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié) et doit être lu comme une introduction au prospectus (le « **Prospectus** ») préparé dans le cadre de la distribution de toutes les actions ordinaires émises et en circulation composant le capital social de Havas N.V., une société anonyme (*naamloze vennootschap*) de droit néerlandais, d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune (ISIN : NL0015002AH0) (les « **Actions Ordinaires Havas** ») aux actionnaires de Vivendi SE, une société européenne de droit français (« **Vivendi** ») (la « **Distribution** »), et l'admission à la cotation et à la négociation (l'« **Admission** ») des Actions Ordinaires Havas sur Euronext Amsterdam, un marché réglementé géré par Euronext Amsterdam N.V. (« **Euronext Amsterdam** »).

#### Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale : Havas N.V. (« **Havas** » ou la « **Société** ») et, ensemble avec ses filiales, le « **Groupe** »).

Lieu et numéro d'immatriculation au registre du commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise : Amsterdam, 95011439.

LEI : 894500L53AVOFQK7T710.

#### Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus

Autorité des marchés financiers néerlandaise (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*, l'« **AFM** »). L'AFM a pour adresse Vijzelgracht 50 1017 HS, Amsterdam, Pays-Bas, pour numéro de téléphone le +31(0)20-797 2000 et pour site internet : [www.afm.nl](http://www.afm.nl).

#### Date d'approbation du Prospectus

Le Prospectus a été établi et approuvé en tant que prospectus conformément au Règlement Prospectus et a été déposé auprès de l'AFM, autorité compétente en vertu du Règlement Prospectus, le 30 octobre 2024.

#### Avertissements

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières dont l'admission à la négociation sur un marché réglementé est recherchée doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie de son investissement dans les Actions Ordinaires Havas en cas de baisse du cours des actions de la Société. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

### Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

#### 2.1 – Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

##### Domicile et forme juridique

Dénomination sociale : Havas N.V.

Siège social (*statutaire zetel*) : Amsterdam, Pays-Bas.

Adresse : 29-30, quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux, France.

Forme juridique : Société anonyme (*naamloze vennootschap*).

LEI : 894500L53AVOFQK7T710

Droit applicable : Droit néerlandais.

Pays d'origine : Pays-Bas.

##### Principales activités

Fondé en 1835 par Charles-Louis Havas et basé à Paris, le Groupe est l'un des groupes mondiaux de communication et de marketing les plus importants en termes de chiffre d'affaires et les mieux établis, proposant des services sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur, grâce à de nombreux domaines d'excellence et à une exposition sectorielle et géographique diversifiée. Depuis sa création, le Groupe n'a cessé de se développer, se réinventant régulièrement pour faire changer le secteur et anticiper les nouveaux besoins des entreprises. Aujourd'hui, il emploie plus de 23.000 personnes et opère sur plus de 100 marchés.

S'appuyant sur un large héritage et une riche expertise, le Groupe a constamment investi dans son avenir et développé des équipes, des capacités et des outils technologiques à l'échelle mondiale, lui permettant d'occuper une position idéale pour renforcer sa position en tant que partenaire de ses clients et saisir les opportunités de croissance offertes par le secteur de plus en plus complexe de la communication et du marketing. Pour répondre aux besoins de ses clients, le Groupe a été pionnier, dès 2013, dans le développement d'une approche totalement intégrée, incarnée par les 71 Villages Havas, regroupant toutes les activités de communication sous un même toit, et les 8 Centres d'Excellence Havas à travers le monde. Les équipes des différentes entités et agences travaillent avec flexibilité et en parfaite synergie pour offrir aux clients des solutions innovantes et sur mesure, loin de l'organisation traditionnelle en silos.

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du semestre clos le 30 juin 2024, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2.872 millions d'euros et 1.366 millions d'euros, respectivement, ainsi qu'un chiffre d'affaires net de 2.695 millions d'euros et 1.308 millions d'euros, respectivement, générés par ses trois principales activités : (i) Havas Creative, qui fournit une large gamme de services de création allant de la publicité et de la stratégie de marque aux solutions numériques et de médias sociaux, en passant par les relations publiques et l'événementiel, (ii) Havas Media, qui se consacre à la fourniture d'expériences média complètes, à travers les services de planification et d'achat média, l'engagement des utilisateurs, le media grand public et le commerce en ligne, ainsi que l'analyse de données pour optimiser les investissements publicitaires des clients, et (iii) Havas Health, qui se concentre sur la communication dans le domaine de la santé et du

bien-être, en fournissant des services marketing spécialisés aux sociétés pharmaceutiques, aux professionnels de santé et aux marques de bien-être.

Le Groupe opère dans une vaste gamme de secteurs d'activité et bénéficie d'une exposition diversifiée aux marchés mondiaux, tels que la santé et le bien-être, la finance, les biens de consommation, l'alimentation et les boissons, les technologies, les médias et les télécommunications (TMT), l'industrie et les services, l'automobile, la vente ainsi que les voyages et le divertissement.

#### Capital social

À la date du Prospectus, le capital social de la Société émis et en circulation est composé de 991.811.494 Actions Ordinaires Havas.

#### Principaux actionnaires au 30 octobre 2024

À la date du Prospectus, le seul actionnaire de la Société est Vivendi.

Après réalisation de la Distribution, chacun des actionnaires existants de Vivendi devrait recevoir une (1) Action Ordinaire Havas pour chaque action ordinaire émise et en circulation, d'une valeur nominale de 5,50 euros par action, composant le capital social de Vivendi (chacune, une « **Action Vivendi** ») que cet actionnaire détient (le « **Ratio d'Allocation** »), sous réserve d'un éventuel ajustement du Ratio d'Allocation. D'un point de vue juridique, la date d'effet de la Distribution devrait être le 13 décembre 2024 à 23h59 (heure d'Europe centrale (« **CET** »)) (la « **Date de Réalisation** »).

Par conséquent, après réalisation de la Distribution, l'actionnariat de la Société reflétera l'actionnariat de Vivendi, sous réserve des Actions Vivendi détenues par Vivendi ou toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de Vivendi à la Date de Réalisation (ces Actions Vivendi, les « **Actions Vivendi Exclues** »), pour lesquelles aucune Action Ordinaire Havas ne sera distribuée au(x) porteur(s) concerné(s). Le tableau ci-dessous présente la structure de l'actionnariat de Vivendi avant la Distribution.

Actionnaires Vivendi	Nombre d'Actions Vivendi	% du capital <sup>(1)</sup>	% de droits de vote théoriques <sup>(2)</sup>	% des droits de vote exerçables <sup>(3)</sup>
Groupe Bolloré <sup>(4)</sup>	307.964.110	29,90%	29,83%	30,94%
Salariés de Vivendi	26.195.244	2,55%	3,66%	3,80%
Vivendi <sup>(5)</sup>	38.106.631	3,70%	3,59%	0,00%
Autres actionnaires	657.652.140	63,85%	62,92%	65,27%
<b>Total</b>	<b>1.029.918.125</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Le calcul du pourcentage de détention d'Actions Vivendi est basé sur 1.029.918.125 Actions Vivendi en circulation au 15 octobre 2024.

<sup>(2)</sup> Le calcul du pourcentage de droits de vote théoriques de Vivendi est basé sur 1.061.295.318 droits de vote théoriques au 15 octobre 2024. Les votes théoriques représentent les droits de vote exerçables et les votes non-exerçables, comme par exemple les droits de vote attachés aux actions auto-détenues.

<sup>(3)</sup> Le calcul du pourcentage des droits de vote exerçables des Actions Vivendi est basé sur 1.023.188.687 droits de vote exerçables dans Vivendi au 15 octobre 2024.

<sup>(4)</sup> Y compris, conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, (i) 301.869.191 Actions Vivendi détenues par Bolloré SE, (ii) 5.995.559 Actions Vivendi détenues par Compagnie de l'Odét SE, (iii) 48.000 Actions Vivendi détenues par M. Vincent Bolloré, (iv) 22.360 Actions Vivendi sous-jacentes aux parts du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Vivendi SE souscrites par M. Vincent Bolloré, (v) 24.000 actions détenues par M. Cyrille Bolloré, et (vi) 5.000 actions détenues par M. Sébastien Bolloré. Bolloré Participations SE est contrôlée par M. Vincent Bolloré, qui détient directement et indirectement 93,05% du capital social et 71,55% des droits de vote théoriques de Compagnie de l'Odét SE.

<sup>(5)</sup> Actions Vivendi directement auto-détenues par Vivendi. Les droits de vote des actions auto-détenues sont suspendus conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce.

À l'issue de la Distribution, Bolloré SE sera l'actionnaire de référence de la Société. Sur la base de la structure de l'actionnariat de Vivendi telle que présentée dans le tableau ci-dessus et conformément au Ratio d'Allocation, le tableau ci-dessous présente les actionnaires de la Société qui, à la connaissance de la Société, auront directement ou indirectement, immédiatement avant l'Admission, un intérêt notable dans le capital et les droits de vote de la Société au sens de la loi néerlandaise sur la supervision financière (*Wet op het financieel toezicht*).

Actionnaires de la Société	Nombre d'Actions Ordinaires Havas <sup>(1)</sup>	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Vivendi	0	0,00%	0	0,00%
Entités Bolloré conjointement <sup>(2)</sup>	307.864.750	31,04%	307.864.750	31,04%
Concert Bolloré <sup>(3)</sup>	307.998.766	31,05%	307.998.766	31,05%
Autres actionnaires <sup>(4)</sup>	683.812.728	68,95%	683.812.728	68,95%
<b>Total</b>	<b>991.811.494</b>	<b>100%</b>	<b>991.811.494</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Dans l'hypothèse où le Ratio d'Allocation reste inchangé jusqu'à la Date d'Admission et que le nombre d'Actions Vivendi Exclues reste égal à 38.106.631, chaque actionnaire de Vivendi se voit attribuer une (1) Action Ordinaire Havas pour chaque Action Vivendi qu'il détient.

<sup>(2)</sup> Les Entités Bolloré désignent collectivement Bolloré SE et Compagnie de l'Odét SE. Bolloré SE est contrôlée par Compagnie de l'Odét SE, elle-même contrôlée par Sofibol SCA, qui est contrôlée in fine par Bolloré Participations SE. À l'issue de la Distribution, Bolloré SE et Compagnie de l'Odét SE devraient détenir respectivement 301.869.191 Actions Ordinaires Havas et 5.995.559 Actions Ordinaires Havas.

<sup>(3)</sup> Ce pourcentage reflète les Actions Ordinaires Havas qui devraient être détenues par les Entités Bolloré combinées aux 134.016 Actions Ordinaires Havas qui devraient être détenues par M. Yannick Bolloré et YB6, une société par actions simplifiée devant être immatriculée avant l'assemblée générale extraordinaires de Vivendi devant se tenir le 9 décembre 2024 et détenue à 100% par M. Yannick Bolloré au moment de l'Admission (« **YB6** »), dans chaque cas après réalisation de la Distribution, qui agiront de concert avec Havas conformément à un contrat d'association devant être conclu entre Bolloré SE, Compagnie de l'Odét SE, M. Yannick Bolloré et YB6 vers le 9 décembre 2024 (le « **Concert Bolloré** »). Ce pourcentage ne tient pas compte des Actions Ordinaires Havas qui seront directement détenues par M. Vincent Bolloré, M. Cyrille Bolloré et M. Sébastien Bolloré à l'issue de la Distribution et qui devraient représenter ensemble moins de 0,01% du capital et des droits de vote de la Société.

<sup>(4)</sup> Y compris le nombre d'Actions Ordinaires Havas sous-jacentes aux parts du FCPE Vivendi SE souscrites par M. Vincent Bolloré, dont le nombre exact ne peut être connu qu'après les opérations de réorganisation affectant le FCPE Vivendi SE dans le contexte de la Scission de Vivendi.

## Administrateurs

Après l'Admission, le conseil d'administration de la Société sera composé de M. Yannick Bolloré, M. Jean de Yturbe, M. Alfonso Rodés Vilà, M. Arnaud de Puyfontaine, M. Ian Osborne, Mme Michèle Reiser, Mme Marie Bolloré, M. Fabien Pierlot, Mme Catherine Lawson-Hall, Mme Maria Garrido, Mme Marella Moretti.

## Contrôleurs légaux des comptes

**Deloitte Accountants B.V.**, Flight Forum 1, 5657 DA Eindhoven, Pays-Bas, membre de l'Institut Néerlandais des Experts-Comptables (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*), représenté par M. Barry Beemer.

## 2.2 - Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

La Société a été constituée par Vivendi le 6 janvier 2021 sous la forme d'une société par actions simplifiée de droit français, puis a fait l'objet d'une transformation transfrontalière afin de devenir une société à responsabilité limitée (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) de droit néerlandais (la « **Transformation Transfrontalière** »). Le 28 octobre 2024, Vivendi a apporté à la Société son segment Havas (l'« **Activité Havas** »), exploité par Vivendi par l'intermédiaire de Havas S.A., une société anonyme de droit français (« **Havas S.A.** »), ainsi que les filiales directes et indirectes de Havas S.A. (l'« **Apport Havas** »).

Depuis la réalisation de l'Apport Havas, la Société détient et exploite, indirectement par l'intermédiaire de Havas S.A. et de ses filiales directes et indirectes, l'Activité Havas. Avant la réalisation de l'Apport Havas, la Société n'a effectué aucune opération en dehors des formalités et procédures juridiques, fiscales et administratives nécessaires aux fins de la Transformation Transfrontalière, de la préparation de sa transformation en société anonyme (*naamloze vennootschap*) de droit néerlandais, de la Distribution et de l'Admission, et de la conformité au droit applicable.

Par conséquent, le Prospectus inclut les états financiers consolidés suivants, établis pour les besoins du Prospectus, de Havas S.A. qui a exploité et continue d'exploiter l'Activité Havas présentée dans le Prospectus : (i) les états financiers consolidés audités de Havas S.A. établis conformément aux Normes Internationales d'Information Financière adoptées par l'Union Européenne (« **IFRS** »), pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 (les « **États Financiers Consolidés** »), ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, et (ii) les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités de Havas S.A., préparés conformément à la norme IAS 34 « *Information Financière Intermédiaire* » au 30 juin 2024 et pour le semestre clos à cette date (les « **États Financiers Consolidés Intermédiaires Condensés Non Audités** »), ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les États Financiers Consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les États Financiers Consolidés Intermédiaires Condensés Non Audités ont été émis conjointement par Constantin & Associés et Grant Thornton, en tant que commissaires aux comptes de Havas S.A. pour les périodes financières concernées. Aucune réserve n'a été émise dans le rapport des commissaires aux comptes sur les États Financiers Consolidés, ou dans le rapport des commissaires aux comptes sur les États Financiers Consolidés Intermédiaires Condensés Non Audités.

Aucune information financière pro forma n'a été incluse dans le Prospectus.

### Informations financières sélectionnées du compte de résultats consolidé

(en millions d'euros, sauf les pourcentages)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2021	2024	2023
Chiffre d'affaires	2.872	2.765	2.341	1.366	1.318
Résultat d'exploitation (EBIT)	310	286	239	125	118
Résultat net sur la période (attribuable aux actionnaires de Havas)	167	171	113	71	66
Croissance du chiffre d'affaires sur période glissante	3,9%	18,1%	-	3,6%	-
Marge de résultat d'exploitation (EBIT)	10,8%	10,3%	10,2%	9,2%	9,0%
Résultat net dilué par action distribuable aux actionnaires de Havas (en euros)	0,39	0,40	0,27	0,17	0,15

### Informations financières sélectionnées dans la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	31 décembre			30 juin
	2023	2022	2021	2024
Total des actifs	6.901	6.796	6.808	6.758
Total des capitaux propres	1.959	1.888	1.738	1.953
Total des passifs (passifs à court terme et à long terme)	4.942	4.908	5.070	4.805
Dette financière nette/(trésorerie et équivalents de trésorerie) <sup>(1)</sup>	(431)	(467)	(375)	(124)

<sup>(1)</sup> « Dette financière nette/(trésorerie et équivalents de trésorerie) » comprend l'endettement à long terme ainsi que l'endettement à court terme, à l'exclusion des dettes de location, des obligations de compléments de prix (earn out obligations) et des obligations de rachat des participations non contrôlantes, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et l'encours des emprunts auprès de Vivendi. « Dette financière nette/(trésorerie et équivalents de trésorerie) » exclut (i) les dettes de location pour 329 millions d'euros, 367 millions d'euros, 426 millions d'euros et 455 millions d'euros au 30 juin 2024 et aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021, respectivement, et (ii) les obligations de compléments de prix et de rachats de participations non contrôlantes pour 270 millions d'euros, 278 millions d'euros, 207 millions d'euros et 167 millions d'euros au 30 juin 2024 et aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021, respectivement.

### Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2021	2024	2023
Flux de trésorerie générés par/(utilisés par) les activités opérationnelles	341	370	332	(85)	(41)
Flux de trésorerie générés par/(utilisés par) les activités d'investissement	(94)	(184)	(16)	101	68

Flux de trésorerie générés par/(utilisés par) les activités de financement	(242)	(638)	76	(111)	(44)
Effets des variations des taux de changes	(28)	22	44	8	(10)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5	(452)	392	(95)	(17)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (en fin de période)	322	345	775	235	318

### Indicateurs Alternatifs de Performance

Le présent résumé et certaines sections du Prospectus comprennent également certaines mesures et ratios qui ne sont pas exigés par les normes IFRS, ni présentés conformément à celles-ci, et qui sont désignés dans le présent document comme des « **Indicateurs Alternatifs de Performance** ». Les Indicateurs Alternatifs de Performance ne sont pas des mesures de performance financière ou de liquidité selon les normes IFRS, mais des mesures utilisées par la direction pour contrôler la performance sous-jacente des activités et des opérations du Groupe. Par conséquent, elles n'ont pas été auditées ou examinées. En outre, ces Indicateurs Alternatifs de Performance peuvent ne pas être révélateurs des résultats d'exploitation historiques du Groupe et ne sont pas censés anticiper les résultats futurs du Groupe. Ces Indicateurs Alternatifs de Performance sont présentés dans ce Prospectus car la direction les considère comme des mesures supplémentaires importantes de la performance du Groupe et estime que ces mesures et d'autres mesures similaires sont largement utilisées dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère comme moyen d'évaluer la performance opérationnelle d'une société et la liquidité de ses titres. Cependant, toutes les entreprises ne calculent pas les Indicateurs Alternatifs de Performance de la même manière ou sur une base équivalente. Ainsi, ces mesures et ratios peuvent ne pas être comparables aux mesures ou ratios utilisés par d'autres sociétés sous des noms identiques ou similaires. Par conséquent, il convient de ne pas se fier indûment aux Indicateurs Alternatifs de Performance contenus dans le Prospectus et de ne pas les considérer isolément ou comme une alternative au chiffre d'affaires, à l'EBIT, au résultat net de l'exercice, aux flux de trésorerie ou à d'autres mesures financières calculées conformément aux normes IFRS, ni comme une alternative aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation en tant que mesure de liquidité. Le Prospectus contient les Indicateurs Alternatifs de Performance suivants ou « mesures non-IFRS » : chiffre d'affaires net (y compris le chiffre d'affaires net présenté à taux de change constant et sur une base « organique »), EBIT ajusté, marge d'EBIT ajusté, dette financière nette/(trésorerie nette et équivalents de trésorerie), taux de conversion en trésorerie et flux de trésorerie disponible. Les principaux Indicateurs Alternatifs de Performance sont présentés dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros, sauf les pourcentages)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2021	2024	2023
Chiffre d'affaires net <sup>(1)</sup>	2.695	2.590	2.238	1.308	1.265
Croissance du chiffre d'affaires net sur période glissante <sup>(1)</sup>	4,1%	15,8%	-	3,4%	-
EBIT ajusté <sup>(2)</sup>	327	297	247	133	120
Marge d'EBIT ajusté <sup>(3)</sup>	12,1%	11,5%	11,0%	10,2%	9,5%

<sup>(1)</sup> Le Groupe utilise la mesure du « chiffre d'affaires net », qui est égal au chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15 moins les coûts refacturés aux clients. Les coûts refacturés aux clients consistent en des coûts répercutés sur les clients (tels que les coûts directs (y compris les frais de déplacement) et d'autres dépenses de tiers) lorsque le Groupe agit en tant que mandant. Le chiffre d'affaires net est donc considéré comme une mesure utile de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe car il exclut l'impact de ces coûts refacturés et est utilisé par la direction pour piloter la performance de l'activité du Groupe. En outre, le chiffre d'affaires net est un indicateur clé dans le secteur de la publicité et le Groupe considère donc qu'il s'agit d'une mesure utile pour comparer la performance opérationnelle du Groupe avec celle de ses pairs.

<sup>(2)</sup> L'EBIT ajusté représente le résultat net moins l'impôt sur le revenu, les intérêts, les autres produits et charges financiers, la dépréciation du goodwill, les ajustements liés aux compléments de prix et les charges de restructuration. Le Groupe considère que l'EBIT ajusté est une mesure utile de la performance opérationnelle du Groupe car il exclut l'impact de certains éléments non récurrents ou non opérationnels.

<sup>(3)</sup> La marge d'EBIT ajusté correspond à l'EBIT ajusté divisé par le chiffre d'affaires net. Le Groupe considère que la marge d'EBIT ajusté est une mesure financière utile de la rentabilité du Groupe.

### 2.3 - Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment les principaux risques suivants :

- Les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe sont très sensibles aux perturbations des conditions macroéconomiques.
- La nature hautement compétitive et évolutive du secteur dans lequel le Groupe opère pourrait avoir un impact substantiel sur les performances commerciales globales et les perspectives à long terme du Groupe.
- Le Groupe pourrait perdre ou ne pas réussir à attirer et à retenir des talents, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les relations qu'il entretient avec ses clients.
- Le Groupe est soumis à un risque de liquidité qui peut affecter ses activités quotidiennes ou sa situation financière.
- Le matériel publicitaire, les créations et les produits livrés par le Groupe peuvent porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, qui peuvent engager la responsabilité du Groupe.
- Le Groupe est soumis à des risques de violation de cybersécurité, de cyberattaques et d'autres perturbations de systèmes d'informations.
- Les perturbations et les défaillances des processus internes et de l'infrastructure sur lesquels le Groupe s'appuie, y compris les processus informatiques, les systèmes informatiques et l'infrastructure informatique, pourraient avoir des conséquences négatives importantes sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.
- Le Groupe exerce ses activités à l'échelle mondiale dans un grand nombre de juridictions et est soumis à des environnements juridiques et réglementaires variés et évolutifs dont le respect est coûteux et dont le non-respect peut donner lieu à des mesures d'exécution.
- Le Groupe est soumis à des réglementations sectorielles applicables aux services de publicité, de communication et de marketing, dont le respect est coûteux et qui peuvent exposer le groupe à des actions gouvernementales ou judiciaires.
- Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires et des enquêtes susceptibles d'avoir un effet négatif important sur le Groupe.

- Le Groupe est soumis à la législation fiscale de nombreuses juridictions ; des modifications de la loi fiscale ou une remise en cause de la position fiscale du Groupe pourraient avoir une incidence négative sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.
- La Société entend être traitée fiscalement comme un résident de la République française exclusivement, mais d'autres autorités fiscales peuvent chercher à la traiter comme un résident fiscal d'une autre juridiction.
- La valeur combinée des actions ordinaires de Vivendi, Havas, Canal+ et du Groupe Louis Hachette après la scission de Vivendi peut ne pas être égale ou supérieure à la valeur totale de l'Action Vivendi avant la scission de Vivendi.

### Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

#### 3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

Les titres de la Société pour lesquels l'admission à la négociation sur Euronext Amsterdam est demandée sont toutes des actions ordinaires composant le capital social de la Société, émises et en circulation.

**Libellé pour les actions ordinaires et code ISIN (*international securities identification number*)**

Symbole boursier : HAVAS.

Code ISIN : NL0015002AH0.

**Devise, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises**

Nombre d'Actions Ordinaires Havas : 991.811.494.

Valeur nominale : vingt centimes d'euro (0,20€) par Action Ordinaire Havas.

Devise : Euro.

**Droits attachés aux Actions Ordinaires Havas**

En application des lois applicables et des dispositions des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Ordinaires Havas seront les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote, (iv) droit de préemption ; et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

Les actionnaires détenant des Actions Ordinaires Havas peuvent participer à la structure de vote de fidélité de la Société en enregistrant leurs actions dans le registre de fidélité de la Société (le « **Registre de Fidélité** ») afin d'avoir le droit de recevoir des actions à droit de vote spécial. La structure de vote de fidélité est ouverte à tous les actionnaires. L'inscription des Actions Ordinaires Havas au Registre de Fidélité bloquera la négociation de ces actions sur Euronext Amsterdam. Avant l'Admission, la Société aura nommé un agent chargé de tenir et de gérer le Registre de Fidélité pour le compte de la Société. Cet agent sera désigné conformément aux modalités applicables à l'émission, l'attribution, l'acquisition, la détention, le transfert et le rachat des Actions à Droit de Vote Spécial Havas, qui seront accessibles sur le site internet de la Société ([www.havas.com](http://www.havas.com)).

Si un certain nombre d'Actions Ordinaires Havas ont été enregistrées dans le Registre de Fidélité pendant une période ininterrompue de deux (2) ans au nom d'un même actionnaire, cet actionnaire aura le droit de recevoir des actions à droit de vote spécial A. L'actionnaire concerné recevra une (1) action à droit de vote spécial A par Action Ordinaire Havas éligible. Si un certain nombre d'Actions Ordinaires Havas ont été enregistrées dans le Registre de Fidélité pendant une période ininterrompue de quatre (4) ans au nom d'un même actionnaire, un tel actionnaire pourra choisir de convertir chaque action à droit de vote spécial A correspondante en une action à droit de vote spécial B. Chaque action à droit de vote spécial A donnera droit à une (1) voix supplémentaire, en plus des droits de vote attachés à chaque Action Ordinaire Havas, permettant ainsi à son détenteur de bénéficier de deux votes au total. Chaque action à droit de vote spécial B donnera droit à trois (3) votes supplémentaires, en plus des droits de vote attachés à chaque action ordinaire Havas, permettant ainsi à son détenteur de bénéficier de quatre votes au total.

**Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité**

Non applicable.

**Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières**

Un transfert d'Actions Ordinaires Havas n'est pas soumis à des restrictions de transfert statutaires.

Les Actions Ordinaires Havas inscrites au Registre de Fidélité pour participer à la structure de vote de fidélité de la Société sont soumises à des restrictions de transfert pour une durée de deux (2) ans (afin que l'actionnaire qui inscrit ces Actions Ordinaires Havas reçoive une action à droit de vote spécial A pour chaque Action Ordinaire Havas inscrite au Registre de Fidélité) ou de quatre (4) ans (afin que l'actionnaire qui inscrit ces Actions Ordinaires Havas reçoive une action à droit de vote spécial B pour chaque Action Ordinaire Havas inscrite au Registre de Fidélité). Le transfert d'actions à droit de vote spécial requiert l'approbation préalable du conseil d'administration de la Société et est en outre soumis à la procédure prévue dans les statuts.

**Politiques en matière de dividendes**

La Société n'a pas versé de dividendes sur ses actions au titre des exercices clos les 31 décembre 2023, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

Après la réalisation de la Distribution, la politique de dividende du Groupe visera à assurer un rendement régulier du capital à ses actionnaires par le biais d'un paiement annuel de dividendes qui devrait représenter environ 40% du résultat net, action du Groupe, pour l'exercice concerné (à partir de 2025 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

#### 3.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Avant l'Admission, les Actions Ordinaires Havas n'étaient pas négociables sur un marché. Une demande d'admission des Actions Ordinaires Havas à la cotation et à la négociation sur Euronext Amsterdam, sous le symbole boursier « HAVAS », a été déposée. La négociation des Actions Ordinaires Havas sur Euronext Amsterdam devrait commencer, sous la forme de promesses d'actions (« *if-and-when-delivered* »), vers le 16 décembre 2024 (la « **Date d'Admission** »). À la date du Prospectus, la Société n'a pas demandé l'admission à la cotation et à la négociation des Actions Ordinaires Havas sur un autre marché réglementé.

#### 3.3 – Les valeurs mobilières feront-elles l'objet d'une garantie ?

Non applicable.

### 3.4 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Un investissement dans les titres de la Société comporte de nombreux risques qui pourraient conduire les investisseurs à perdre tout ou partie de leur investissement, et notamment les principaux risques suivants :

- Il n'y a pas de marché existant pour les Actions Ordinaires Havas, et un marché actif pour les Actions Ordinaires Havas pourrait ne pas se développer ou se maintenir.
- Les mécanismes de défense anti-OPA pourraient retarder ou empêcher un changement de contrôle de la Société, y compris une tentative de prise de contrôle qui pourrait entraîner une prime par rapport au prix du marché pour les Actions Ordinaires Havas.

## Section 4 – Informations clés sur l'admission à la négociation sur un marché réglementé

### 4.1 – À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ces valeurs mobilières ?

#### Modalités de l'admission à la négociation

Les modalités de l'Admission seront définies dans des avis qui seront publiés par Euronext Amsterdam N.V. environ 14 jours avant la réalisation anticipée de la Distribution, au plus tard le 2 décembre 2024, selon le calendrier indicatif ci-dessous. À compter de la Date d'Admission, les Actions Ordinaires Havas seront négociées sous le symbole boursier « HAVAS ».

#### Calendrier indicatif :

Événement	Date et heure (CET)
Approbation du Prospectus par l'AFM	30 octobre 2024
Avis Euronext annonçant la Distribution (comprenant un calendrier indicatif)	2 décembre 2024 (au plus tard)
Avis Euronext annonçant l'admission des Actions Ordinaires Havas à la négociation sur Euronext Amsterdam	2 décembre 2024 (au plus tard)
Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Vivendi approuvant la Distribution	9 décembre 2024 à 15h (CET)
Avis Euronext relatif au prix de référence des Actions Ordinaires Havas	13 décembre 2024 (après clôture du marché)
Date de réalisation juridique de la Distribution	13 décembre 2024 à 23h59 (CET)
Date de détachement (à des fins de négociation) dans le cadre de la Distribution	16 décembre 2024
Date d'Admission – Début de la négociation des Actions Ordinaires Havas sur Euronext Amsterdam sous le symbole boursier « HAVAS » sur une base « if-and-when-delivered » (conditionnelle à la livraison)	16 décembre 2024 à 9h (CET)
Date d'inscription en compte dans le cadre de la Distribution (la « <b>Date d'Inscription</b> »)	17 décembre 2024
Date de règlement – Règlement-livraison des Actions Ordinaires Havas aux actionnaires de Vivendi <sup>(1)</sup> habilités à les recevoir dans le cadre de la Distribution et aux investisseurs ayant acquis des Actions Ordinaires Havas sur le marché à la Date d'Admission.	18 décembre 2024

<sup>(1)</sup> Par exception, le 13 décembre 2024, Vivendi transférera à Bolloré SE, à Compagnie de l'Odette SE, à M. Yannick Bolloré et à YB6 les Actions Ordinaires Havas auxquelles ils ont droit au titre de, et selon les modalités de la Distribution telle qu'approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de Vivendi devant se tenir le 9 décembre 2024, y compris le Ratio d'Allocation (et sous réserve, comme pour tous les actionnaires de Vivendi, de tout ajustement éventuel de celui-ci), en vertu d'un acte de cession à conclure entre Vivendi et Bolloré SE, Compagnie de l'Odette SE, M. Yannick Bolloré et YB6 au plus tard le 13 décembre 2024. Aux termes de cet acte de cession, chacune des sociétés Bolloré SE, Compagnie de l'Odette SE, M. Yannick Bolloré et YB6 s'engagera à maintenir sa participation dans Vivendi entre le 13 décembre 2024 et la Date d'Inscription (inclusive).

Havas et Vivendi peuvent ajuster les dates, heures et périodes indiquées dans le calendrier et dans l'ensemble du Prospectus. Si Havas et Vivendi décident d'ajuster des dates, heures ou périodes, ils publieront un communiqué de presse qui sera publié sur les sites Internet de Havas et de Vivendi. Toute autre modification importante fera l'objet d'un communiqué de presse publié sur les sites Internet de Havas et de Vivendi et d'un supplément au Prospectus (dans la mesure requise par la loi applicable).

#### Conseils Financiers

Citi, Morgan Stanley et Société Générale agissent conjointement en tant que conseils financiers (à ce titre et à tout autre titre, les « **Conseils Financiers Principaux** »). Bank of America, Banque Hottinguer, Barclays, BNP Paribas, CIC, Crédit Agricole CIB, Evercore, Goldman Sachs Bank Europe SE, HSBC, Lazard et Natixis agissent en tant que co-conseils financier (à ce titre et à tout autre titre, les « **Co-Conseils Financiers** »). Banco Santander, COMMERZBANK, Intesa Sanpaolo, J.P. Morgan et Mizuho agissent en tant qu'autres conseils financiers (à ce titre et à tout autre titre, les « **Autres Conseils Financiers** » et, avec les Conseils Financiers Principaux et les Co-Conseils financiers, les « **Conseils Financiers** »). Les Conseils Financiers n'agissent que dans le cadre de l'Admission et de la Distribution.

#### Agent introducteur

Société Générale.

#### Montant et pourcentage de dilution résultant de la Distribution

Non applicable.

#### Estimation des frais et dépenses liés à l'Admission

Les dépenses globales liées à l'Admission à la charge de la Société sont estimés à environ 5 millions d'euros et comprennent, entre autres, les frais dus à l'AFM et à Euronext Amsterdam et les frais juridiques et administratifs, ainsi que les frais de publication et les taxes applicables, le cas échéant.

**Estimation des frais et dépenses facturés aux investisseurs par la Société**

Non applicable. Aucune dépense liée à l'Admission ne sera supportée par les investisseurs.

**4.2 – Pourquoi ce prospectus est-il établi ?**

Le Prospectus est établi dans le cadre de l'Admission suite à la Distribution, qui s'inscrit dans le cadre de la Scission de Vivendi.

**Raisons de la Scission de Vivendi**

La Distribution et l'Admission font partie des opérations nécessaires à la séparation depuis Vivendi des activités Havas (y compris Havas S.A.), des activités Canal+ (y compris Group Canal+ S.A.) et des activités d'édition et travel retail (y compris Lagardère S.A. et Prisma Media S.A.S. dont les actions seront apportées à Louis Hachette Group), comprenant la Distribution Havas, la Scission Partielle Canal+ et la Scission Partielle Louis Hachette Group (la « **Scission de Vivendi** »), qui a été initiée par Vivendi pour les raisons suivantes :

- Depuis la cession par Vivendi d'une participation de 60% dans Universal Music Group N.V. en 2021, les actions de Vivendi se négocient avec une décote de conglomérat significativement élevée, réduisant substantiellement leur valorisation et limitant ainsi la capacité de Vivendi à réaliser des opérations de croissance externe pour ses filiales, telles que Groupe Canal+ S.A., Havas S.A. et Lagardère SA, qui connaissent actuellement une forte croissance dans un contexte international marqué par de nombreuses opportunités d'investissement.
- La Scission de Vivendi vise à libérer pleinement le potentiel de développement de l'ensemble des activités du Groupe Vivendi, en séparant ces activités du reste des activités existantes du Groupe Vivendi. À l'issue de la Scission de Vivendi, Havas, Canal+ and Louis Hachette Group pourront allouer leur capital de manière indépendante pour répondre à leurs propres dynamiques de marché, optimiser la structure de leur capital respective dans un effort de croissance et de poursuite de leurs objectifs stratégiques, y compris par le biais d'acquisitions et d'autres opportunités de croissance.
- Les structures de capital visées par Canal+ et Havas devraient offrir à chaque société une flexibilité stratégique et financière leur permettant de saisir des opportunités d'investissement et de croissance, en bénéficiant de leur levier financier réduit au moment de la Scission de Vivendi (qui, pour Canal+, comprendra principalement la dette contractée dans le cadre de son offre publique d'achat en cours sur MultiChoice Group Limited). De même, Louis Hachette Group n'aura pas de dette nette propre au moment de la Scission de Vivendi, tandis que la dette financière nette de Lagardère SA s'élèvera à environ deux milliards d'euros.
- En outre, les actions de Havas et de Canal+ seront admises à la négociation sur des bourses jugées attrayantes pour les investisseurs de long terme et la mieux adaptée aux besoins commerciaux et à l'empreinte géographique de chaque société. L'admission à la négociation de Louis Hachette Group sur Euronext Growth (Paris) devrait offrir à la société une plus grande flexibilité et minimiser la duplication des coûts réglementaires à la lumière de la cotation séparée de Lagardère SA sur le marché réglementé Euronext à Paris.

**Utilisation et montant net estimé du produit de cession**

Ni la Société, ni Vivendi ne recevront de produits dans le cadre de l'Admission.

**Contrat de garantie**

Non applicable.

**Engagement d'abstention de la Société**

Aucun.

**Engagement de conservation des actionnaires**

Aucun.

**Intérêts des personnes morales ou physiques participant à l'Admission**

Certains Conseils Financiers et/ou leurs affiliés sont, ou ont été, engagés et pourraient à l'avenir s'engager dans des activités de banque commerciale, de banque d'investissement et de conseil financier (y compris dans le cadre de l'Admission et de la Distribution) et dans des activités auxiliaires dans le cours normal de leurs affaires avec le Groupe et/ou Vivendi ou toute partie liée ou concurrente à l'un d'entre eux, au titre desquelles ils ont reçu, et pourraient à l'avenir recevoir, des honoraires et commissions habituels. En particulier, certains Conseils Financiers et/ou leurs affiliés ont participé activement ou participent activement au financement de Vivendi et du Groupe et sont des partenaires de longue date de Vivendi. En outre, les Conseils Financiers peuvent, dans le cadre normal de leurs activités et à l'avenir, effectuer des transactions pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients, réaliser ou détenir une large gamme d'investissements et négocier activement des titres de créance et de participation (ou des titres dérivés) et des instruments financiers pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients. Ces investissements et opérations sur titres peuvent impliquer des positions longues ou courtes sur les titres de la Société et/ou de Vivendi. En agissant conformément aux modalités décrites ci-dessus, les Conseils Financiers et leurs affiliés pourraient avoir des intérêts qui ne seraient pas alignés, ou qui pourraient potentiellement rentrer en conflit avec les intérêts des investisseurs dans les actions ou avec les intérêts de la Société ou du Groupe.